

CP LIEGE

RAPPORT ASSEMBLEE PROVINCIALE DU 11 MAI 2012

Présents :

- ❖ 71 clubs représentant 681 voix (10 clubs absents représentant 58 voix), sur un total de 81 clubs pour 739 équipes.
- ❖ Mr Delchef, Président, Mmes Delrue, Doyen, MM Nivarlet, Collard du Conseil d'Administration AWBB, MM Geurten et Kaison sont excusés.
- ❖ Mr Bellefroid, Président et les membres du groupe des Parlementaires.
- ❖ Mr Francois, Président et les membres du Conseil Judiciaire Provincial.
- ❖ MM Marchand et Deliège du Conseil d'appel régional de discipline.
- ❖ Les membres du Comité provincial et de ses commissions.
 - Mme Corbisier, Présidente du C.P. ouvre la séance et remercie les dirigeants du club BC Tec Liège-Verviers qui accueillent l'Assemblée provinciale. Elle remercie également tous les participants à cette assemblée.

« Au risque d'en oublier, je ne citerai aucun nom. Je demande quelques instants de silence en témoignage du souvenir de proches, membres de Comités, de Commissions, ou de clubs décédés pendant la saison. Une pensée pour un jeune joueur de basket qui s'est blessé assez gravement et transporté en ambulance lors d'un match du week-end dernier. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Merci de votre présence.

Si c'est « un peu » par obligation, j'aimerais croire que vous êtes aussi ici par curiosité (j'entends par là désireux de voir, de connaître et d'apprendre) car il est important pour nous, dirigeants et organisateurs, de sentir l'intérêt que portent tous les clubs de la province à notre travail, pour qu'une communication saine se crée et permette une évolution positive.

Mais si je suis devant vous aujourd'hui, à cette place, ce n'est pas par choix, c'est la conséquence du vote de certains lors de l'assemblée précédente. Ce que je vais dire maintenant n'incombe que moi personnellement, c'est ma pensée, et comme cette pensée m'a suivie toute la saison, je dois vous dire : évincer une personne bénévole de cette manière, qui travaillait par plaisir et pour son sport, a été vil et sournois. Je ne veux pas que cela se reproduise. Rien de tel que le dialogue pour aplanir certaines discordances : il n'y a pas de problème, il n'y a que des solutions.

De cette situation, les membres du comité provincial, en se réorganisant, en sont sortis plus unis et déterminés. Je le répète, nous sommes là par plaisir et pour l'amour du basket.

L'organisation de compétitions provinciales dans le but d'inciter à la pratique du basket est notre fer de lance, et ce, sous l'égide de l'AWBB et de ses règles qui sont la base de toute compétition.

Cette année, nous avons voulu concrétiser le dialogue grâce à 3 réunions décentralisées, réorganisées en cours de saison. Beaucoup de points y ont été débattus. Je déplore seulement le nombre peu élevé de protagonistes : Seulement 40 % des clubs présents.

Etant d'un naturel optimiste, je vais m'attarder sur un grand point positif cette saison :

La CFA - Commission Formation Arbitres

En effet, 44 nouveaux arbitres annonce le meilleur chiffre depuis des années. Et cela a permis moins de remise de matchs en seniors par manque d'arbitres.

Plus de suivis des jeunes arbitres, présences dans les clubs pour de la formation et aussi une réunion entre coaches P1 et arbitres ont montré une volonté de promotion de l'arbitrage et d'évolution vers une concertation des besoins de chacun.

Je crois qu'il faut remercier Laurent Beck et toute son équipe pour ce gros travail positif.

Un petit mot sur un sujet qui me tenait à cœur cette saison : la modification du règlement de la coupe provinciale qui permettra à plus de clubs de la province de participer et pouvoir prétendre au titre.

Nous en reparlerons dans les points divers. »

- Avant de passer à l'ordre du jour, Mr Delchef prend la parole et remercie Mme Corbisier qui a assumé la tenue parfaite du Comité provincial pendant toute la saison et la félicite pour son travail accompli. Il joint le geste à la parole en lui offrant un magnifique bouquet de fleurs.
- Me Corbisier propose de passer à l'ordre du jour :

1. Rapport du Comité provincial

Rapport de la trésorerie : accepté à l'unanimité sauf 3 abstentions

Rapport de la CFA : accepté à l'unanimité sauf 1 abstention

Rapport pour le calendrier « seniors » : accepté à l'unanimité sauf 1 abstention

Rapport pour le calendrier « jeunes » : accepté à l'unanimité sauf 1 abstention

Rapport de la CTJ : accepté à l'unanimité.

2. Rapport du groupe des Parlementaires : accepté à l'unanimité

3. Rapport du vérificateur aux Comptes

Mr Bellefroid présente Mr Briers (Collège St-Louis BC), candidat au poste de vérificateur aux comptes. Aucun rapport n'a pu être fourni.

4. Proclamation des résultats : Félicitations à :

Champions P1 DD : Pt Chaud Sprimont B

P1 MM : BC Henri- Chapelle A

Coupes AWBB : Très belles performances des Liégeois, puisque sont champions :

RBC Prayon en Dames

BC Belleflamme en Cadets

BC SFX St-Michel Verviers en pupilles garçons

Pt Chaud Sprimont en Cadettes

BC Alleur en minimes filles

RBC Haneffe en pupilles filles

Coupes provinciales :

Pt Chaud Sprimont B en Dames

RABC Ensival en messieurs

BC Alleur en benjamines

BC Eupen en poussines

BC SFX St-Michel Verviers en benjamins

RABC Ensival en poussins

5. Distinctions honorifiques :

Diplômes d'honneur remis à 2 arbitres honoraires : MM Meurmans Robert (R.U. Bellaire) et Bougnet Geoffrey (RBC Ste-Walburge)

6. Interpellations :

Aucune demande n'a été introduite selon la procédure prévue dans le R.O.I.

7. Elections :

Bureau électoral présidé par M. François

Présentation des membres sortants et rééligibles :

- ❖ Pour le groupe des Parlementaires : MM Croissant, Debatty ; Mr Deward ne se représente pas.
- ❖ Pour le Comité provincial : Me Joliet, Mr Fraiture absent et excusé dont la réélection est acceptée par les clubs présents à l'unanimité suite à un vote à main levée. Mr D. Maréchal est démissionnaire et sa candidature est annulée.

8. Intervention du Conseil d'Administration AWBB : présenté par Mr Delchef

Points abordés et détaillés :

- Suivi du plan Basket du Ministre des Sports
 - Les principales modifications statutaires approuvées à l'AG du 24 mars 2012
 - Le nouveau statut des coaches
 - La nouvelle procédure relative à la lutte contre le dopage
 - Rappel du timing pour le tracé des nouveaux terrains
 - Appel aux candidats pour les organes judiciaires concernés
 - L'action MERCI AUX BENEVOLES menées par Ethias
 - La campagne 2012 des équipes nationales
-
- ❖ MM Delchef pour l'AWBB et Bellefroid pour les Parlementaires profitent de notre Assemblée provinciale pour mettre à l'honneur et faire l'éloge de Willy Deward qui arrête ses fonctions au sein du groupe des Parlementaires. Sa carrière exceptionnelle aux niveaux nationaux, régionaux et provinciaux est détaillée et mise en évidence. Son expérience et savoir-faire nous manqueront assurément.

9. Appel nominal des clubs

10. Divers

• **Points présentés ou à débattre du Comité provincial** :

- Nouveau règlement coupes provinciales seniors et jeunes y compris les modifications des points 2 (participation des Poussins aux Juniors) et 4 (participation des jeunes régionaux à la coupe provinciale « Seniors »). Accepté à l'unanimité sauf 18 voix contre.
- Organisation des play-off en P1 Dames et Messieurs : accepté à l'unanimité sauf 3 abstentions.
- Pour les U12, prolongation de passage d'une équipe à l'autre jusqu'à la fin de la saison : accepté à l'unanimité sauf 4 abstentions.

• **De Mr Grignet (4A Aywaille)**

:

“Dans les catégories minimales (garçons et filles), cadets, cadettes et juniors, nous souhaiterions revenir à une formule de séries complètes et non plus des “mini poules qualificatifs” et puis des “poules de classements” car cela ne permet de jouer pour certaines équipes qu'une dizaine de matchs par saison.

Proposition de deux séries, une élite et une provinciale, de 14, 15 ou 16 équipes »

Réponse de Mme Corbisier, responsable calendrier Jeunes : les périodes importantes des vacances scolaires peuvent expliquer certains inconvénients au niveau calendrier Jeunes. Le vote des clubs est sollicité : à savoir des séries de 6 équipes avec poules (2 tours) ou séries de 14, 15 ou 16 équipes (1 tour).

La version actuelle (2 tours) pour la saison prochaine est votée et plébiscitée par les clubs.

• **De Mr Lejeune (BC Visé)** :

A demandé une intervention au sujet des règlements et des décisions qui sont prises par le Conseil Judiciaire Provincial et leur prise d'effet (R.O.I. PJ 48) qu'il conteste.

Mr François (CJP) rappelle que seuls les rapports parus sur le site AWBB sont pris en considération. L'intitulé de suspension sera modifié sur la convocation.

- **De Mr Ramonfosse (ACSA Mosa Angleur)**

1) DATE DE MUTATION

La période de mutation a été adaptée au 15 mai jusqu'au 15 juin.

Les inscriptions d'équipes tant AWBB (le 5 mai) SENIORS (11 mai) avant les mutations.

Les autres inscriptions championnat et coupe alors que la période de mutation n'est pas terminée.

Quel sera la position du CP en cas de mutations qui mettra en péril une Équipe ? Et la position inverse, ceci posera moins de problème, qu'en est-il pour des inscriptions supplémentaires ?

Quelle sera la position de l'AWBB pour les listes mécano qui rentrent pour le 6 juin avant la fin des mutations ?

Réponse de Mr Bellefroid : les inscriptions ou modifications pourront être envoyées jusqu'au début de la saison (du 8 au 15 août) sans amendes, les listes mécanographiques pourront être rentrées pour le 22 juin.

2) Licences photos

Pour la saison prochaine, si pas de photo sur la licence il faudra présenter la carte d'identité. POUR TOUTES CATEGORIES D'AGES quid pour les moins de 12 ans et quid pour les moins de 15ans ??? Pour rappel pas de photo, pas de match. L'arbitre INTERDIRA au joueur de participer à la rencontre si pas de photo. (licence ou carte identité)

Réponse de Mr Delchef : Si la licence présentée est sans photo, une pièce d'identité devra être réclamée par les arbitres et ce pour toutes les catégories de joueurs. Sans elle, la participation au match sera interdite.

- **De Mme Lebrun (RBC Welkenraedt)**

1. le Comité provincial a-t-il solutionné le souci de concertation entre le responsable de la Coupe provinciale et le vérificateur du PC1 pour valider les arbitrages de club lors des matchs de coupe provinciale et attribuer aux clubs les compensations financières auxquels ils ont droit ?

APPLICATION DU ROI – PF 15 : ARTICLE 15 : COMPENSATION FRAIS DE CHAMPIONNAT ; il n'est pas fait mention des rencontres de coupe.

Par ailleurs, la compensation se fait par division ; en seniors, la coupe oppose des équipes de divisions différentes !!!!

Mme Corbisier et Mr M. Maréchal répondent qu'effectivement les arbitres de club comptent pour le PCI pour les matchs de coupe mais pas pour la compensation, correction sera apportée.

2. Pourrait-on envisager de comptabiliser dans le PC1 les prestations d'arbitres de club en l'absence de désignation officielle d'un arbitre provincial (arbitre convoqués mais absents ou pas d'arbitres désignés).

Nous voudrions vous donner un exemple de ce que nous vivons régulièrement et qui nous pousse à introduire cette demande.

Le week-end se présente comme suit :

- match pré-poussins à benjamins : 5 arbitres de club

- match officiel Pupilles et Minimes : arbitres désignés- match amical Dames déclaré : arbitres désignés.

Nous sommes prévenus deux jours avant le week-end qu'en raison de problème d'arbitre dans des matchs officiels, nous n'aurons pas d'arbitre pour le match amical Dames.

Notre président (également arbitre de club) programme pour lui l'arbitrage des Pré-poussins et prend à sa charge l'arbitrage du match amical Dames.

Les arbitres désignés en Pupilles et Minimes ne se présentent pas et au pied levé, notre président arbitre ces deux matchs.

Il aurait bien volontiers cédé l'arbitrage du match Pré-poussins à un autre arbitre de club mais s'il n'effectue pas l'arbitrage de ce match, aucune prestation d'arbitre de club ne sera retenue pour lui dans ce week-end !!!

Mr Beck répond qu'il ne fait qu'appliquer le règlement (qu'il rappelle). Il conseille aux clubs de s'adresser à leurs parlementaires.

Interpellé, Mr Bellefroid rappelle que le système mis en place doit privilégier le passage des arbitres au niveau 2.

Un vote est demandé, la proposition de Mme Lebrun (concernant les arbitres en dépannage) est acceptée à l'unanimité et devra faire l'objet d'une demande de modification des statuts de la part des parlementaires.

3) Lors d'une réunion avec les clubs décentralisée, pour les tournois et matchs amicaux, il avait été demandé que les équipes invitées adverses puissent connaître le n° d'autorisation accordé par le C.P.,

Mr Ghiezen répond qu'il s'engage à communiquer aux clubs visités ce numéro à partir de la saison prochaine.

- **De Mr Ventat (Collège St Louis)**

Trois volets seront à distinguer : les remarques et questions en lien direct avec le rapport annuel qui est parvenu chez les secrétaires des clubs; celles relatives aux "divers"; une intervention isolée en divers, spécifique à mon club.

Pour les volets A et B, je tiens à préciser que les points soulevés ont fait l'objet d'un débat au sein de l'Entente des clubs. Beaucoup de ces clubs y ont déjà apporté leur soutien.

A / Volet portant sur le rapport annuel :

1. Au point F, un détail des comptes est très concrètement demandé car inexistant au rapport.
2. Dans ces comptes, nous souhaiterions connaître l'évolution des moyennes de ces 5 dernières années dans le calcul qui sert à établir les fameuses compensations en dépenses arbitrales. Unanimement, en ces temps de crise de l'énergie, nous voulons qu'un effort considérable soit fait pour redescendre cette moyenne.
3. En relation avec le point I du rapport de la CTJ, nous souhaiterions une démarche très concrète de ses responsables par rapport à l'adoption du ballon n°6 pour la catégorie des minimes. En effet, nous ne sommes absolument pas satisfaits de la réponse apportée par Monsieur OBSOMER sur la question, alors qu'il y a urgence ! Nous avons très précisément motivé cette demande et nous tenons à en exprimer à nouveau la teneur.
4. Dans le même ordre d'idée, l'obligation d'utiliser le ballon 4 en pré-poussins est particulièrement souhaité. Quel moyen nos instances peuvent-elles nous donner pour que ce point du règlement soit respecté ?
5. Le règlement de la coupe provinciale qui nous est parvenu, nécessite incontestablement quelques éclaircissements par rapport aux jeunes "régionaux" qui reçoivent ou non l'autorisation de jouer en coupe provinciale seniors. Nous pensons qu'il ne serait pas logique que ces jeunes puissent être alignés en coupe provinciale "seniors" s'ils sont également alignés dans la coupe AWBB "seniors".

Pour le point 3, Mr Delchef répond que la catégorie Minimes élites doit utiliser le ballon n° 7, un vote à l'assemblée est demandé pour autoriser l'utilisation du ballon n° 6 pour la catégorie Minimes provinciaux. Résultat positif.

B / Volet portant sur des points d'ordre "divers":

1. Inlassablement, nous sommes déterminés à poursuivre aussi longtemps qu'il le faudra les demandes, maintes fois formulées, quant à la mise en place d'un système qui n'autorise plus l'arbitre à définir lui-même son kilométrage de déplacement. Nous prôtons l'adoption d'un vaste tableau reprenant des

indemnités prédéfinies par le simple lien de code postal de l'arbitre au code postal du club, ou encore d'un système analogue à celui du football.

Mr Beck répond que ce tableau est en cours d'élaboration et que chaque arbitre doit le renvoyer pour la début de la saison prochaine et qu'une analyse sera effectuée par les membres de la C.F.A.

2. Nous souhaitons qu'un arbitre de club qui, au pied levé, prend le rôle d'un arbitre dans une quelconque rencontre de jeunes pour raison d'absence par faute de désignation, puisse comptabiliser cette rencontre dans le quota qui lui est imposé. Les clubs sont disposés à encourager ses jeunes vers l'arbitrage mais souhaite une plus grande souplesse pour l'acquisition des quotas.

3. Réflexion : La fédération de basket est intervenue auprès du Ministère des Finances en son temps pour faire supprimer le plafond d'environ 1.200 € + 2.000 km pour ses arbitres en qualité de bénévoles. Petit calcul : un arbitre qui fait toute la saison à raison de 4 matches par week-end (parfois même en semaine) avec un déplacement moyen de 40 km aller-retour arbitre environ 120 matches. Il percevra donc $120 \times 22 \text{ €} = 2.640 \text{ €} + 60 \times 10 \text{ € de déplacement} = 600 \text{ €}$ Total : 3.240 €. On pourrait prendre environ ce montant comme référence pour l'indemnité exonérée des entraîneurs

Mr Dechef répond cette adaptation demande une modification d'un arrêté royal.

4. Question sur les nouveautés apportées à la formation des entraîneurs.

Mr Delchef répond qu'un toilettage est en cours d'élaboration et sera prêt pour janvier 2013.

C / Volet personnel du Collège St Louis Basket :

Pas de buvette, pas d'argent ! En cause la configuration de sa salle, il est demandé un peu de compréhension notamment de la part des arbitres.

- **Guido Blesgen**, Secrétaire du Rabc Ensival (Matr. 0493)

Voici quelques questions que j'aimerais voir abordées lors de notre AP et qui s'adressent aux membres du CP, de la CFA, aux parlementaires et aux membres du C d'A de l'AWBB:

- 1) Pourrait-on expliquer aux membres présents la manière de montrer les nouveaux numéros de vareuses (30 à 35, etc.) pour que ceux-ci puissent informer leurs officiels avant la prochaine saison ?

Mr Beck fait la démonstration

- 2) Qu'en est-il du vote (Vote du principe, mais pas des textes ?) sur la nouvelle réglementation de formation des coachs et par exemple

(a) de l'application du point qu'un coach ne puisse avoir de LT que dans deux clubs différents ? (b) du "projet" U6, U7 etc. avec obligation (?) de jouer en 3c3 ?

Mr Delchef répond : pas de modification pour la saison 2012-2013

- 3) Comment se fait-il qu'au BBW on a pu décider de la mixité en pupilles, alors que cette décision n'appartient plus aux provinces.

D'après le rapport de la "pré assemblée provinciale du 16-4-2012" du BBW, la question de la mixité en pupilles sera posée lors de l'assemblée provinciale de cette saison.

D'après un rapport du CP de Namur du 8 mars 2012, la même question devrait être mise au vote lors de leur AP. G. Trausch: PV n°12 du CDA 16/02/12 pt 4.2: Demande de dérogation du club « Bulls Philippeville » : une demande à propos de la mixité en équipes pupilles à relayer à la prochaine assemblée provinciale (A.P.) Cette remarque se base sur une décision du CDA reprise dans les rapports de la réunion du 16-2-2012 comme suit: 4.2. Demande de dérogation – Bulls Philippeville

Les membres du CDA ont pris connaissance du courrier reçu du club. Les décisions seront prises lors de l'assemblée provinciale qui se tiendra en mai. Par ce système, les clubs de la province de Liège sont désavantagés puisque ces équipes ne pourraient pas jouer chez nous et ne compteraient donc pas pour le calcul des équipes inscrites en championnat.

Mr Delchef répond qu'un retour en arrière ne paraît pas souhaitable.

- 4) Serait-il possible de ne pas infliger d'amende pour FFT avant saison dans le cas où ce FFT serait demandé avant le 20 juin 2012 étant donné que les clubs doivent inscrire les équipes sénior(e)s pour le 11 mai, alors que la période des mutations n'a même pas encore débuté!

Réponse a été fournie.

- 5) A quelle date devrait-on envoyer la liste des membres (avec membres barrés!) vu le changement de la période des mutations ? Logiquement cette date devrait être ultérieure au 18 juin (Date possible des recommandés éventuels reçus en fin de période de mutation)

Réponse a déjà été fournie

- 6) Qu'est ce qui est prévu pour la prochaine saison en ce qui concerne les licences des joueurs ? Avec ou sans photo, qualité (Plastifié?), inscription via le site et réception des licences, nombre d'exemplaires, ... Je tiens à préciser que les clubs prennent la non-obligation d'avoir une licence avec photo comme une "simplification", alors que tous ces membres devraient faire des démarches pour avoir une carte d'identité avec photo (si j'ai bien compris les textes)

Pour les inscriptions en cours de championnat, les photos sont en format « PDF » donc traficables.

Mr Delchef répond que 3 licences avec photos seront délivrées. La plastification est coûteuse. Le problème « PDF » ne sera pas corrigé pour la prochaine saison.

- 7) Je voudrais intervenir de vive voix pour expliquer le pourquoi de ma démarche de demande des + ou - en championnat de pré-poussins et réagir aux réponses et justifications reçues de la part des différents clubs lorsque Mme Corbisier a transmis cette question dans les différents clubs de la province avec les réponses que nous connaissons.

- **De Mr Maquinay (RB Tilff)**

1. Question concernant l'homologation des nouveaux tracés dont la date du 1er juillet prochain est imposée.

Réponse : les nouveaux tracés seront obligatoires à partir du 1^{er} match de compétition officielle.

2. Il a constaté que l'organisation des tours finals notamment de la 3^{ème} provinciale amenait certaines équipes à disputer 2 matchs d'affilée avec à peine ¼ heure d'intervalle entre les matchs.

Mme Joliet répond que pour la saison prochaine des réunions avec les clubs concernés seront organisées.

11. **Résultats des votes** : sur 682 voix possibles avec un quorum de 342 voix

Pour le C.P. : C. Fraiture : 668

M. Joliet : 671

Pour le poste de vérificateur aux comptes : P. Briers : 622

Pour les parlementaires : JCL Croissant : 581

A. Debatty : 587

12. Récompense du CDA AWBB : un nouvel équipement et un souvenir est remis aux 4 arbitres liégeois promus en catégorie régionale : S. Dortu, K. Loupart, T. Piedboeuf, L. Voigt.
Félicitations à tous.
13. Des ballons, cadeaux de l'AWBB sont remis aux clubs par les membres du CDA présents.
14. Mme Corbisier signale que l'Assemblée provinciale pour la saison prochaine se tiendra le 3 mai 2013.
15. Mr Delchef clos la séance en remerciant Mme Corbisier pour la bonne organisation de cette assemblée.

C. Ghiezen, Secrétaire